

PREAVIS MUNICIPAL 10/2025

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 7'800'000 TTC pour les travaux relatifs à la rénovation énergétique du complexe scolaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En janvier 2025, un premier préavis concernant un crédit d'investissement pour des études de rénovation énergétique du complexe scolaire a été accepté par le Conseil communal. Dans le cadre de ce projet, la Municipalité a poursuivi les étapes déjà engagées et a avancé en collaboration avec les mandataires. Comme annoncé, la Municipalité revient vers le Conseil avec ce deuxième préavis portant sur la demande de crédit d'investissement nécessaire pour la réalisation des travaux.

2. État d'avancement du projet

Actuellement, les mandataires finalisent les dossiers d'appel d'offres qui seront publiés à la fin du mois d'octobre 2025.

La demande de permis de construire a été déposée en août 2025 et le permis a été délivré le 30 septembre dernier.

3. Description du projet

Le projet vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments conformément aux normes en vigueur, tout en optimisant le confort thermique, réduisant les coûts et diminuant l'empreinte carbone.

Les bâtiments concernés par le projet sont :

- L'ancienne école,
- La nouvelle école,
- La salle de gymnastique,
- Les deux bâtiments d'habitation,
- Les trois bâtiments annexes.

Le projet consiste principalement en :

- L'assainissement de l'enveloppe des bâtiments :
 - Isolation des façades, toitures et plafond des sous-sols,
 - Remplacement des fenêtres ;
- Le remplacement des chaudières à mazout par deux chaudières à pellets ;
- L'installation d'un système de ventilation dans la salle de gymnastique ;
- La pose de 120 panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de gymnastique.

Enveloppe

a) Isolation des façades

Pour les écoles et la salle de gymnastique, un système de façade ventilée a été choisi. Ce dernier garantit durabilité et protection contre l'humidité, avec une épaisseur de laine minérale de 24 cm permettant d'atteindre une valeur U inférieure à 0,20 W/m²K.

Pour les habitations et les bâtiments annexes, une isolation en laine minérale de 24 cm est également prévue, mais avec un système de façade compacte intégrant un revêtement résistant aux chocs, assurant une bonne protection des structures.

L'isolation des pieds de façades et des caissons de stores est également prévue pour maximiser l'efficacité thermique.

b) Isolation des toitures et des plafonds du sous-sol

Les toitures seront isolées avec 10-18 cm de laine minérale entre les chevrons et 10-12 cm de laine de bois sur les chevrons. Les plafonds des sous-sols recevront 10 cm de laine de roche afin de limiter les déperditions de chaleur vers les niveaux inférieurs.

c) Remplacement des fenêtres

Pour les écoles et la salle de gymnastique, des cadres PVC-alu seront installés, combinant durabilité et performance thermique, tout en permettant l'intégration de larges surfaces vitrées grâce à des profils fins. Pour les habitations et les bâtiments annexes, des cadres en PVC seront privilégiés pour leur excellent pouvoir isolant, leur coût compétitif et leur faible besoin d'entretien.

Le dessin des fenêtres restera le même, mais avec un nombre réduit de croisillons, afin de diminuer les pertes thermiques ainsi que les coûts et moderniser l'aspect des façades.

Chauffage

Le complexe scolaire est aujourd'hui chauffé par deux chaudières à mazout (114 kW et 250 kW) qui assurent à la fois le chauffage des classes, de la salle de gymnastique, des logements et des locaux annexes, ainsi que la production d'eau chaude sanitaire (ECS) via plusieurs boilers (600 l, 210 l, 1'500 l et 2'500 l).

La chaleur est distribuée par un réseau hydraulique à distance (env. 260-280 m) qui relie les principaux bâtiments. Ce réseau est un atout car il permet de centraliser la production, mais il reste maintenu en température toute l'année pour alimenter les boilers, induisant des pertes thermiques significatives (env. 34'000 kWh/an).

Les émetteurs sont des radiateurs compatibles avec une température de départ élevée (~65-80 °C).

Trois solutions ont été étudiées : une chaudière à pellets, une (ou une par groupe de bâtiments) pompe à chaleur sol/eau (géothermie) et une (ou une par groupe de bâtiments) pompe à chaleur air/eau. Après analyse approfondie, la solution retenue est celle de la chaudière à pellets, qui, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une rénovation et non d'une construction neuve, représente le meilleur équilibre entre faisabilité technique, performance énergétique et durabilité.

Cette solution prévoit une production centralisée au bois-énergie, installée dans le bâtiment de la nouvelle école, avec deux chaudières en cascade pour assurer la redondance et l'optimisation du rendement. L'ancien local mazout sera transformé en silo, permettant une autonomie logistique avec seulement deux livraisons annuelles.

Les sous-stations des bâtiments (nouvelle école, salle de gymnastique, habitations) seront rénovées et sectorisées, chacune ayant sa propre production d'ECS.

La solution de la chaudière à pellets présente de nombreux avantages. Elle est immédiatement compatible avec les radiateurs existants, sans remplacement nécessaire, ce qui limite les travaux. Les émissions de CO₂ sont fortement réduites, de -92,7% par rapport à l'existant. Les coûts d'exploitation sont réduits de 35%. De plus, les coûts d'installation sont inférieurs à ceux des autres solutions envisagées, ce qui constitue un avantage économique important pour ce type de rénovation. L'approvisionnement est sécurisé grâce à une énergie locale et renouvelable, avec une logistique simple (2 livraisons par an). La résilience du système est assurée par la présence de deux chaudières, un fonctionnement automatisé et une maintenance connue. Enfin, l'intégration au site est optimale : aucune nuisance sonore ni visuelle et aucun équipement extérieur nécessaire.

La maintenance est légèrement plus élevée (ramonage, évacuation des cendres), mais elle est bien connue et planifiable. Un espace pour le silo est nécessaire, mais il est déjà disponible dans l'ancien local mazout.

L'utilisation de pellets se fait dans un système complètement fermé, du stockage dans le silo jusqu'à la combustion. Cela signifie que la poussière générée par les pellets reste confinée à l'intérieur de l'équipement, et ne peut pas se répandre dans les locaux ni à l'extérieur. Les conduits d'évacuation sont équipés de filtres et de technologies de combustion très efficaces, réduisant les émissions vers l'air à des niveaux extrêmement faibles, bien inférieurs aux normes environnementales. Un entretien régulier de la chaudière et du conduit suffit pour maintenir ces performances. Ainsi, l'utilisation de pellets est sûre pour les occupants, pour les riverains et pour l'environnement, sans nuisance notable.

Ventilation

Dans les bâtiments scolaires, la ventilation est aujourd'hui assurée principalement par des extracteurs simple flux installés dans les pièces humides. L'ancienne école, qui comprend quatre salles de classe réparties sur deux étages ainsi que des appartements au deuxième, dispose d'un ventilateur de 620 m³/h. La nouvelle école, composée de quatre salles de classe et de locaux annexes, est équipée d'un extracteur de 1'200 m³/h. Les salles de classe, pour leur part, sont ventilées uniquement par ouverture des fenêtres. Dans le cadre du projet, il est proposé de maintenir une ventilation naturelle dans les salles de classe compte tenu de la disproportion économique de la mise en place d'un système mécanique complet et du fait que les enseignants et les élèves sont déjà sensibilisés aux bonnes pratiques d'aération. En revanche, les sanitaires, vestiaires et locaux de stockage seront rénovés avec un système de ventilation simple flux hygroréglable, permettant une adaptation automatique des débits d'air en fonction du taux d'humidité.

Pour la salle de gymnastique, la ventilation actuelle repose sur cinq ouvrants et cinq fenêtres commandés électriquement, complétés par un extracteur en toiture de 1'500 m³/h pour les vestiaires et douches, ainsi qu'un monobloc qui insuffle de l'air neuf au même débit. Un ventilateur supplémentaire reprend environ 330 m³/h des sanitaires. Ce dispositif, bien que fonctionnel, ne permet pas de garantir un confort suffisant, notamment en raison d'une grande baie vitrée qui accentue les phénomènes de surchauffe et d'humidité. Afin de répondre à ces limites, il est prévu d'installer un système de ventilation double flux avec récupération de chaleur. Ce nouvel équipement offrira un brassage d'air plus homogène, intégrera un mode de rafraîchissement nocturne pour les périodes estivales et assurera également la reprise de la ventilation des vestiaires et sanitaires. La récupération de chaleur permettra de réduire les pertes énergétiques, tout en améliorant sensiblement le confort des utilisateurs.

Concernant les habitations, la ventilation est actuellement assurée par des extracteurs simple flux qui fonctionnent de manière constante, avec un débit estimé à environ 990 m³/h pour les logements collectifs et 420 m³/h pour l'habitation individuelle. Ce dispositif, basé sur des bouches classiques, ne permet pas d'ajuster les débits selon les besoins réels et engendre une consommation énergétique inutile. Le projet prévoit de remplacer ces systèmes par des installations simple flux hygroréglables, qui ajustent automatiquement la ventilation des pièces humides selon le taux d'humidité mesuré. L'air neuf sera apporté par les fenêtres équipées d'entrées d'air spécifiques, garantissant un confort amélioré tout en réduisant les pertes de chaleur et la consommation de chauffage.

Enfin, les bâtiments annexes sont aujourd'hui ventilés de manière naturelle, à l'exception d'une tourelle d'extraction en toiture pour un débit d'environ 500 m³/h. Cette configuration reste insuffisante pour assurer une bonne régulation de l'air. La solution retenue consiste à mettre en place une ventilation simple flux avec récupération de chaleur, adaptée aux faibles surfaces de ces locaux. Fonctionnant de manière temporisée, elle permettra de garantir une qualité d'air satisfaisante tout en limitant les pertes énergétiques et en s'intégrant dans une approche globale d'amélioration de l'efficacité énergétique du site.

Panneaux photovoltaïques

La pose de 120 panneaux photovoltaïques est prévue sur le toit de la salle de gymnastique. Cette installation permettra une production annuelle estimée à 49'600 kWh, destinée à alimenter l'éclairage ainsi que les équipements ménagers et techniques des bâtiments. Les onduleurs nécessaires au fonctionnement du système sont également prévus sur le toit.

4. Plan de mise en œuvre

Les dates clés sont les suivantes :

Appels d'offres	Début novembre 2025
Début des travaux	Début juillet 2026
Fin des travaux	Fin décembre 2027 (environ 18 mois)

Les travaux seront organisés par étapes. Les bâtiments en chantier ne seront pas exploités, à l'exception des habitations. Des enceintes de chantier et des sas de sécurité permettront d'assurer la continuité d'exploitation des autres bâtiments du site. Les classes de l'ancienne et de la nouvelle école seront déplacées à tour de rôle dans d'autres locaux, afin que les activités scolaires puissent être maintenues pendant toute la durée du chantier.

Planning intentionnel de chantier :

Ancienne école	Juillet 2026	Décembre 2026
Nouvelle école	Janvier 2027	Juin 2027
Salle de gymnastique	Juillet 2027	Décembre 2027
Habitations	Août 2027	Décembre 2027
Annexes	Septembre 2027	Décembre 2027

5. Coûts

Le tableau ci-dessous présente l'estimatif détaillé des travaux envisagés pour la rénovation énergétique du complexe scolaire, réparti par corps de métier selon la nomenclature du CFC. Les mandataires ont récemment transmis leurs études et estimatifs, permettant, à ce stade, d'examiner différentes options de matériaux, de détails constructifs et de systèmes de construction et éventuellement, d'optimiser les coûts.

CFC		Position	Coût
1	11	Déblaiement, préparation du terrain	425'646
	13	Installations de chantier global	30'000
	14	Adaptation des bâtiments	26'200
	18	Travaux divers non prévisibles	26'144
	19	Honoraires	41'031
2	21	Gros œuvre 1	394'000
	22	Gros œuvre 2	3'925'122
	23	Installations électriques	509'900
	24	Installations chauffage et ventilation	726'301
	27	Aménagements intérieurs 1	249'522
	28	Aménagements intérieurs 2	50'000
	29	Honoraires	670'504
4	42	Aménagements paysagers et éclairage extérieur	14'845
5	51	Taxes d'autorisation de construire	21'500
	52	Documentation et présentation	8'500
	53	Assurances	10'000
	56	Frais secondaires divers	30'000
	58	Provisions et réserves	394'021
TOTAL HT			7'553'236
TOTAL TTC			8'165'048
DÉDUCTION DU PRÉAVIS 01/2025			- 362'000
TOTAL TTC			7'803'048
TOTAL ARRONDI TTC			7'800'000

Des subventions cantonales et fédérales sont attendues pour un montant estimé à environ **CHF 400'000**.

6. Financement

La rénovation du complexe scolaire sera financée par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement et en partie, pour autant que nos liquidités le permettent, par la trésorerie courante.

7. Amortissement

L'amortissement sera effectué, conformément au système MCH2, sur une durée de 30 ans.

8. Conclusion

La Municipalité, conformément à ce qui est exposé dans ce préavis, estime qu'il est essentiel d'effectuer les travaux de rénovation du complexe scolaire. Certains éléments sont vétustes voire hors normes. Il est de notre devoir d'exemplarité de mener ces travaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments. C'est précisément l'objectif du présent préavis que nous vous encourageons d'accepter.

9. Décision

La Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 30 septembre 2025, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal 10/2025,
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Entendu les rapports des Commissions du Patrimoine, de l'Environnement et des Finances,
- Décide d'accepter le préavis no 10/2025,
d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 7'800'000 TTC pour les travaux de rénovation énergétique du complexe scolaire.

Commugny, le 30 septembre 2025

Dossier traité par : Laura Giannelli, architecte communale

Municipale responsable : Floriane Decurnex Gonzalez

Au nom de la Municipalité

le Syndic

le Secrétaire

X. Wohlschlag

M. Palma

Rapport sur le préavis municipal n°10/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 7'800'000 TTC pour les travaux relatifs à la rénovation énergétique du complexe scolaire

Commugny, le 14 octobre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les Commissions des finances, de l'environnement, mobilité et énergie ainsi que du patrimoine se sont réunies conjointement le 23 septembre 2025, en présence de la Municipalité, afin d'examiner le préavis municipal 10/2025 portant sur la rénovation énergétique du complexe scolaire.

La Municipalité a confirmé sa volonté de maintenir cette séance afin d'assurer une information transparente, malgré des estimations de coûts encore non consolidées. Les éléments présentés ont permis à la Commission des finances d'apprécier l'état d'avancement du projet et les enjeux financiers associés.

Objet du préavis

Le projet vise la rénovation énergétique complète du complexe scolaire construit entre 1976 et 1986, comprenant notamment :

- L'assainissement de l'enveloppe des bâtiments (isolation des façades, toitures et plafond des sous-sols et remplacement des fenêtres) ;
- Le remplacement des chaudières à mazout par deux chaudières à pellets, assurant redondance et optimisation énergétique ;
- La mise en place d'un système de ventilation adapté, notamment pour la salle de gymnastique ;
- L'installation de 120 panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de gymnastique.

État d'avancement du projet

Les étapes suivantes ont été réalisées ou sont en cours :

1. Définition des objectifs : terminée ;
2. Études préliminaires terminées ;
3. Étude du projet : en voie d'achèvement, avec quelques compléments demandés par les services cantonaux ;

4. Appel d'offres : la phase est en cours d'initialisation. Les appels d'offres et soumissions ne seront lancés qu'après la séance du Conseil communal du 29 octobre 2025, sous réserve de l'acceptation du préavis ;
5. Réalisation : prévue à partir de juillet 2026.

Le calendrier global prévoit :

- Lancement des appels d'offres : début novembre 2025 ;
- Début des travaux : juillet 2026 ;
- Fin des travaux : décembre 2027 (18 mois environ).

Une opposition liée à l'accessibilité des personnes handicapées a déjà été levée. La synthèse CAMAC est attendue dans les prochains jours. La Municipalité prévoit de rencontrer l'ensemble des prestataires afin de maîtriser les coûts proposés et d'ajuster les choix techniques (systèmes de façades, isolants, fenêtres, etc.).

Analyse financière

Les estimations ont évolué pour atteindre CHF 7,8mio TTC au mois de septembre 2025.

Des subventions cantonales et fédérales sont attendues pour un montant estimé à environ CHF 400'000.-

Le financement se fera vraisemblablement par emprunt dans la limite du plafond d'endettement et/ou par l'utilisation de la trésorerie si celle-ci le permet. Dans le contexte actuel, le coût de l'argent est en diminution : les taux d'intérêt se situent à un niveau historiquement bas, ce qui rend la période propice à la contraction de prêts.

Conformément aux règles comptables MCH2, l'amortissement sera effectué sur une durée de 30 ans, soit un impact annuel pour les finances communales d'environ CHF 260'000 par année après la fin des travaux.

Observations de la Commission des finances

La Commission des finances relève :

1. Nécessité et urgence des travaux

La rénovation énergétique a trop longtemps été repoussée. Elle est aujourd'hui indispensable, tant pour garantir la sécurité des usagers que pour répondre aux exigences environnementales actuelles.

2. Impact financier

Ce projet constitue l'investissement le plus important de ces quinze dernières années. Au vu des informations disponibles, il reste soutenable au regard de la

capacité d'endettement de la commune, de la gestion des liquidités et de l'impact budgétaire sur les intérêts, les amortissements et la trésorerie.

3. Maîtrise du projet

La Commission des finances insiste sur la nécessité d'une maîtrise rigoureuse des appels d'offres et de la conduite du projet. À cet égard, l'engagement d'une cheffe de projet dédiée représente un facteur déterminant pour assurer le respect des coûts et des délais.

4. Timing favorable

Le calendrier de réalisation est jugé opportun, la commune connaissant actuellement une diminution du nombre d'enfants scolarisés. Deux classes sont déjà vides et devraient le rester pour l'année scolaire 2026-2027, selon les prévisions. Cette situation facilite la mise en œuvre des travaux, en évitant le déplacement d'élèves vers d'autres communes ou le recours à des installations provisoires coûteuses (containers).

5. Préparation du dossier

La Commission des finances prend acte du sérieux et de la qualité de la documentation, ainsi que de la transparence des échanges dans la gestion de ce dossier.

Conclusion

La Commission des finances considère que la rénovation énergétique du complexe scolaire est à la fois nécessaire et urgente. Bien que l'investissement soit important, il reste soutenable au vu des informations financières disponibles. La capacité d'endettement de la commune - actuellement exempte de dettes -, associée à des conditions de financement favorables, rend ce projet à la fois réalisable et maîtrisable sur le plan budgétaire.

Par ailleurs, cette rénovation s'inscrit dans une démarche de préservation et de valorisation du patrimoine communal, garantissant la pérennité et la mise aux normes des bâtiments concernés par ce préavis.

En conséquence, la Commission des finances recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 10/2025 tel que présenté par la Municipalité.

Marianne Naegeli

Serge Vazquez

Philippe Alonso

Julien Meylan

Cyrill Schuler

Rapport sur le préavis municipal n°10/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 7'800'000 TTC pour les travaux relatifs à la rénovation énergétique du complexe scolaire

Commugny, le 7 octobre 2025

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le 23 septembre dernier, la Municipalité a convié les membres des Commissions des Finances, du Patrimoine et de l'Environnement, la Mobilité et l'Energie afin de présenter le préavis 10/2025. Mesdames Decurnex Gonzalez, Giannelli et Hyseni ainsi que Monsieur Wohlschlag nous ont apporté de nombreuses précisions et renseignements utiles. Nous les en remercions vivement.

Les bâtiments du complexe scolaire ont été construits entre 1976 et 1986, à l'exception des bâtiments du parascolaire qui datent de 2012, et n'ont subi aucune rénovation ni transformation importantes depuis lors. Aujourd'hui, ils ne répondent plus aux normes énergétiques actuelles, présentent un inconfort pour leurs occupants et un état général dégradé. Il est donc nécessaire d'engager d'importants travaux.

Ces derniers porteront sur trois domaines : l'isolation thermique (façades, toitures, plafonds des sous-sols et rénovation des fenêtres), la ventilation et le chauffage (changement de chaudière et pose de panneaux photovoltaïques).

Dans l'ensemble, les choix effectués par la Municipalité sont cohérents et pertinents du point de vue environnemental. Ils visent l'efficacité énergétique et la durabilité, tout en cherchant à minimiser les coûts lorsque cela est possible (choix des matériaux, types de façade retenus, cadres des fenêtres...). Certains éléments sont encore en discussion en vue de diminuer les coûts, chacune des options est acceptable selon la Commission.

Au sujet de l'isolation thermique, un système de façade ventilée pour les écoles et la salle de gymnastique a été retenu. Il garantit en effet une plus grande durabilité et une meilleure protection contre l'humidité, ce qui est intéressant pour ce type de bâtiments. En revanche, le choix s'est porté sur un système présentant un bon rapport qualité prix.

Par ailleurs, nous avons relevé le fait qu'il pourrait être pertinent de garder les tuiles actuelles et ne remplacer que les tuiles défectueuses afin de diminuer les déchets générés par le chantier. La Municipalité va évaluer la proposition, mais il semblerait que cela génère des coûts supplémentaires (démantèlement du toit plus compliqué, stockage des tuiles) alors que la qualité des tuiles ne semble plus satisfaisante.

Concernant le système de chauffage, le choix de deux chaudières à pellets en cascade a été retenu. Du fait qu'il s'agit d'une rénovation et non d'une nouvelle construction, cette option nous semble pertinente puisqu'elle évite d'importants travaux intérieurs – le système de radiateurs ne devant pas être changé, qu'on utilise une énergie locale et renouvelable et que la configuration actuelle des locaux est tout à fait appropriée pour ce changement.

La pose de 120 panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de gym permet de répondre aux besoins énergétiques des utilisateurs avec une énergie propre et locale sans que cela soit surdimensionné.

Durant les travaux, des solutions ont été trouvées pour que les élèves puissent rester à Commugny, ce qui évite des trajets supplémentaires pour les parents concernés.

Finalement, l'option de ne faire qu'une partie des travaux ne serait pas cohérente aux yeux des membres de la Commission, car dissocier l'un ou l'autre de ces trois domaines d'intervention rendrait caduque l'efficacité énergétique du complexe scolaire. Les travaux devraient donc être effectués dans un avenir proche et nous perdrons les économies d'échelle que nous pouvons faire avec le préavis actuel.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, notre Commission est favorable au préavis 10/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 7'800'000 TTC pour les travaux relatifs à la rénovation énergétique du complexe scolaire.

Les discussions que nous avons eues avec la Municipalité nous permettent de voir que le projet est ambitieux mais qu'il permettra de répondre aux nouvelles exigences énergétiques tout en améliorant le confort des occupants et l'état général des bâtiments.

La Commission de l'Environnement, la Mobilité et l'Energie, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 10/2025.

Pour la Commission de l'environnement, la mobilité et l'énergie :

Ilona Alonso

Marianne Naegeli

Sylvain Faillétaz

Christian Peter

Karine Gillet

Rapport sur le préavis municipal n° 10/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 7'800'000 TTC pour les travaux relatifs à la rénovation énergétique du complexe scolaire

Commugny, le 14 octobre 2025

Le complexe scolaire de la Commune de Commugny est constitué de quatre unités : l'ancienne école, la nouvelle école, la salle de gymnastique, les habitations des enseignants, ainsi que plusieurs bâtiments annexes. Construit en plusieurs étapes durant les années 1970 et 1980, cet ensemble nécessite aujourd'hui d'importants travaux de réfection et de mise aux normes énergétiques.

Le 22 janvier 2025, le Conseil communal a approuvé le préavis municipal n° 01/2025, accordant un crédit d'investissement de CHF 362'000.– TTC destiné aux études préalables à cette rénovation énergétique. Au cours des discussions menant à l'acceptation de ce préavis, de nombreuses questions ont été soulevées par les commissions concernées et par les conseillers communaux, notamment en ce qui concerne les différentes options de rénovation et, plus particulièrement, le remplacement des infrastructures de production de chaleur.

Le 20 mai 2025, la Municipalité a convié les membres des Commissions des Finances, du Patrimoine et de l'Environnement–Mobilité–Énergie à une présentation détaillant l'analyse énergétique des diverses solutions de production de chaleur : chaudière à pellets, pompes à chaleur (PAC) géothermiques collectives ou individuelles, et PAC air-eau collectives ou individuelles. Cette analyse globale, tenant compte des travaux complémentaires nécessaires à la mise en place d'un système de pompes à chaleur, a clairement démontré que l'option de la chaudière à pellets offrait le meilleur retour écologique sur investissement pour le complexe scolaire communal.

La Municipalité a ensuite poursuivi ses travaux avec les mandataires chargés des études afin de définir les meilleures solutions pour les autres volets de la rénovation.

Le 23 septembre 2025, les trois commissions précitées ont été à nouveau convoquées pour une présentation des options retenues, sur lesquelles repose le présent préavis n° 10/2025, pour un montant total de CHF 7'800'000.– TTC, déduction faite du montant du préavis n° 01/2025.

La Commission du Patrimoine s'est réunie au complet le 9 octobre 2025 et a examiné les choix proposés, qu'elle juge globalement pertinents et cohérents, malgré le montant conséquent du crédit sollicité. Il convient de rappeler que, dans le cadre d'une procédure d'adjudication publique, les coûts définitifs ne seront connus qu'à l'issue de l'analyse des appels d'offres. Or, le lancement de ces appels d'offres requiert un accord préalable du Conseil communal sur une enveloppe financière globale. Le budget présenté dans le préavis n° 10/2025 doit donc être considéré comme une limite supérieure du coût final, avant déduction des éventuelles subventions cantonales et fédérales.

La Commission du Patrimoine encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts en vue d'optimiser les coûts de la rénovation, sans compromettre ni la qualité des matériaux ni la valeur esthétique de l'ensemble. Le complexe scolaire constitue, et doit demeurer, l'un des fleurons du patrimoine communal. La Commission recommande ainsi de viser le meilleur rapport prix-qualité possible, dans une perspective de durabilité équivalente à celle qui a prévalu depuis la construction du complexe, soit environ quarante ans.

Conclusion

Accorder ce crédit est indispensable pour réaliser une rénovation énergétique majeure du complexe scolaire qui répond aux exigences légales, réduira les coûts à long terme, et améliorera durablement le confort et la sécurité des infrastructures scolaires tout en respectant les objectifs écologiques et patrimoniaux de la commune.

Au vu de ce qui précède, la Commission du Patrimoine, à la majorité de ses membres, recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal n° 10/2025.

Les membres de la Commission du Patrimoine

Dirk Engels

Alain Gonthier

Hans-Jürg Knoepfli

Omar Sharif

Mark Williams